

Devenez Reconnu Garant de l'Environnement

L'État et l'ADEME ont lancé, en 2011, la mention "RGE" (Reconnu Garant de l'Environnement). Elle inscrit les professionnels dans une démarche de renforcement de la qualité de leurs compétences et de leurs prestations, vérifiée par un organisme accrédité qui délivre le signe RGE après évaluation d'un certain nombre de critères objectifs et transparents.

Les clients peuvent donc repérer plus facilement les entreprises auxquelles ils peuvent accorder leur confiance pour la réalisation de leurs travaux d'économie d'énergie.

A compter du 1er juillet 2014, le versement des aides de l'état au financement de ces travaux sera **conditionné** au fait que les travaux aient bien été réalisés par des entreprises labellisées "RGE" : c'est le principe d'éco-conditionnalité.



La mention RGE a d'abord été mise en place pour les entreprises réalisant des travaux concourant à améliorer la performance énergétique des bâtiments ou à installer des systèmes d'énergies renouvelables : maçons, plaquistes, couvreurs, plâtriers, peintres, menuisiers, électriciens, plombiers... Elle est à présent étendue aux prestations d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre et à leurs qualifications.

Pour faciliter l'accès à la reconnaissance RGE, la maison de l'emploi et le Pays Midi Quercy soutenue par les collectivités locales, l'Etat, l'ADEME et le programme européen Leader propose aux professionnels du bâtiment en 2014 de faciliter leurs démarches de Reconnaissance Garant de l'Environnement. **Quelles démarches entreprendre ?**

1- Se former FEEBAT

Pour cela, vous devrez réaliser au moins deux modules de 2 jours du FEEBAT (Formation aux Economies d'Énergie dans le Bâtiment) afin de pouvoir demander une certification.

Ces formations se réaliseront à Caussade grâce au soutien des organisations professionnelles : Fédération Française du bâtiment 82 et CAPEB 82.

Quel coût pour ces formations ?

Ces formations peuvent être prises en charge aussi bien pour les entrepreneurs, les artisans et les salariés du bâtiment par votre OPCA.

2- Choisir selon son activité un signe de qualité bénéficiant de la reconnaissance "RGE"

Suivant votre activité vous devrez choisir une certification agréée RGE. Pour plus d'information : <http://renovation-info-service.gouv.fr/pros-du-batiment>



Module 1 du FEEBAT – 2 jours

Identifier les éléments clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments existants

Connaître les technologies clés et les solutions d'amélioration énergétique performantes :

- Parois opaques, parois vitrées
- Systèmes de ventilation
- Systèmes de chauffage
- Production d'eau chaude sanitaire
- Systèmes de rafraîchissement
- Programmation des équipements techniques
- Eclairage...

Maîtriser l'approche globale énergétique des bâtiments :

- Apprécier les ordres de grandeurs des consommations, des émissions de CO₂
- Proposer une offre de travaux d'amélioration énergétique centrée sur la performance
- Maîtriser les couplages de solutions et les bouquets de solutions d'amélioration

Savoir vendre les économies d'énergie et les services associés :

- Coupler plusieurs solutions et évaluer leurs performances, consommations et émissions de CO₂
- Chiffrer les améliorations énergétiques et estimer les coûts des solutions proposées
- Disposer d'argumentaires économiques et environnementaux pour convaincre le client

Formation aux
Économies
d'Énergie dans
le Bâtiment



Module 2 du FEEBAT – 2 jours

Maîtriser les logiciels pour mettre en œuvre une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments existants

Comprendre le fonctionnement thermique d'un bâtiment

- Déperditions thermiques par poste
- Ponts thermiques
- Perméabilité à l'air et ventilation
- Apports gratuits (internes et solaires)
- Inertie thermique
- Problèmes d'humidité
- Systèmes énergétiques (production d'énergie, distribution, émissions, régulation...)

Maîtriser les logiciels d'évaluation de l'efficacité des travaux d'économie d'énergie

- Maîtriser un ou plusieurs logiciels permettant de chiffrer les améliorations énergétiques ainsi que les gains des solutions proposées aux clients (économiques, consommation, CO₂...)
- Réaliser quelques études de cas de rénovation

Les dates des sessions FEEBAT à Caussade

Lieu de formation : Maison de l'emploi (face à la gare de Caussade)

1^{er} semestre 2014

Module 1 : **lundi 17 et mardi 18 mars 2014**

Module 2 : **lundi 31 mars et mardi 1^{er} avril 2014**

Animés par la Fédération Française du Bâtiment 82 – Tél : 05.63.63.78.00



2^{ème} semestre 2014

Module 1 : **lundi 17 et mardi 18 novembre 2014**

Module 2 : **jeudi 11 décembre et vendredi 12 décembre 2014**

Animés par la CAPEB 82 – Tél : 05.63.03.86.00



Vous pouvez vous inscrire directement auprès des organismes FFB82 et CAPEB82 .
Renseignements à la maison de l'emploi Midi Quercy – 05 63 26 09 40